

Le moyen Age,

1^{ère} partie : le mouvement communal

Préambule

On se rappelle de la première et terrifiante invasion alamane dont fût victime Boulazac vers 275 après JC.

Elle ne faisait malheureusement qu'inaugurer une série de pénétrations barbares qui se multiplieront sous la forme d'incursions violentes ou d'infiltrations "pacifiques".

Afin de prévenir toute nouvelle catastrophe, les habitants de Vésone se résignent à l'abandon de la plus grande partie de leur ville au profit d'une agglomération restreinte et fortifiée. C'est l'origine de la Cité, ceinturée d'un mur énorme axé sur l'amphithéâtre et construit avec les matériaux disparates des édifices ruinés.

Vers le IV^e siècle, Vésone est oubliée pour ce nouveau chef-lieu du district qui prend le nom de Civitas Petrucoriorum, tiré du nom de l'ancien peuple Gaulois.

Impuissante, la solide enceinte de la cité assiste à l'encombrante installation des Wisigoths, "alliés" des Romains, avant de vivre successivement l'anarchie Mérovingienne, l'invasion Sarrasine puis celle des Carolingiens.

Mais parallèlement à la Cité, allait s'édifier le Puy Saint Front autour de l'oratoire légendaire de Saint Apôtre.

Les deux villes voisines et rivales subissent les assauts furieux des Normands que le Fort des roches de Bassillac édifié par l'évêque Frotaire ne suffira pas à stopper.

A ce moment, toute la savante organisation de Dioclétien (284-305)

s'effondre. C'est le Comte, agent royal, qui administre le district. Et c'est l'an 1000 et son extraordinaire mouvement religieux qui donne naissance à la plupart des églises françaises, même à celle de Boulazac, sous le vocable de Saint Jean.

La paroisse connaît l'époque agitée des querelles opposant le Puy Saint Front à la Cité et des luttes de la monarchie française contre les Plantagenets. Dans cette confusion, les bourgeois réussissent à s'organiser en seigneurie autonome suivant les principes du Consulat et les deux agglomération rivales scellent, par le fameux traité de 1240, une éphémère union. Mais le pacte est bientôt rompu par les

Les consuls, le Comte et le Chapitre

intrigues du comte et du chapitre (ensemble des clercs attachés au service religieux d'une église). Pendant que les consuls en décousent avec le comte, ils soutiennent une lutte non moins acharnée contre les représentants du chapitre. Le parlement tranche alors en faveur des premiers qui se voit notamment reconnu la propriété des mesures pour le blé. Malgré les contestations des autres parties, maires et consuls gardent leurs privilèges et peuvent fièrement se qualifier de "seigneurs hauts justiciers, comtes, barons des villes, cités, faubourgs, banlieue de Périgueux", c'est à dire de Boulazac et autres paroisses circonvoisines.

Désormais, les consuls n'abandonneront pas une brouille de leurs privilèges aux familles nobles qu'ils tiendront à Boulazac, dès la fin du XIII^e siècle, en arrière-fiefs. Justice du sang et de l'épée ou simple jugement des chicanes villageoises, rien ne sera concédé. Ils tiendront leur cour dans le repaire de Boulazac, au château du Lieu-Dieu. Même Forton de Saint Astier (1400-1464), ancien maire et défenseur illustre de Périgueux se verra de la sorte averti d'une manière assez humiliante que son titre de seigneur n'est que pur courtoisie.



Château Le Lieu-Dieu - Boulazac